



COMMUNE
DE
COBRIEUX
59830

Le 6 juillet 2020

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
MARDI 30 JUIN 2020 – 20 H – SALLE COMMUNALE**

Présents : Patrick LEMAIRE, Maire, Christophe THIEBAUT, Sylvie DESTRIEZ, Lise MIGNON, Adjoint, Rufin COCHETEUX, Sylvie DEBRIL, Benoît LEROY, Chantal BAERT, Pascal DEHAEZE, Patrick LESAGE, Christophe VANHALST, Jean-Marc BOUCHEZ, Alain DECHAUME, Gérard NOCK et Rita TRINEZ.

1 – Approbation du procès-verbal de la séance du 30 juin 2020 :

Aucune remarque n'étant formulée, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal.

2 – Renouvellement de la délibération ponctuelle portant création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité (en application de l'article L 3-1° de la Loi n°84-53 du 26,01,1984)

Monsieur le Maire explique : un agent a été recruté sur la base d'une délibération de principe permettant le recrutement pour accroissement de travail d'un agent contractuel. Un agent a été recruté sur cette base pour une période allant jusqu'au 31 juillet 2020, date de validité de la délibération servant de base au contrat de travail conclu. Cet agent donne toute satisfaction.

Monsieur le Maire propose de renouveler la délibération de principe permettant le recrutement d'agent contractuel pour une période d'une année allant du 1^{er} août 2020 au 31 juillet 2021.

Le contrat de travail de l'agent pourra être reconduit pour la même durée.

Rufin COCHETEUX demande des précisions sur le contrat en cours et si, en période hivernale, les horaires seront adaptés selon le travail et le temps.

Monsieur le Maire confirme un temps de travail de 35 heures semaine et précise que le contrat signé par une commune voisine avec l'agent en place sur la commune n'est pas reconduit. L'agent est intéressé par la proposition de la commune.

Quant aux horaires, il est effectivement envisagé de moduler selon la saison.

Plus de remarque, Monsieur le Maire propose aux Elus d'approuver le renouvellement de la délibération portant création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité (en application de l'article L 3-1° de la Loi n°84-53 du 26,01,1984).

A l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve.

3 – Actualisation des tarifs services périscolaires pour l'année 2020-2021

Monsieur le Maire explique : la commune sous-traite la livraison des repas pour la cantine ; les repas sont fournis en liaison froide : le repas arrive cuisiné, le personnel remet à température. Le menu est composé (en général) d'une entrée, d'un plat et d'un dessert avec fourniture de pain. La boisson restant à charge de la commune.

Pour l'année scolaire 2020-2021, la société LYS propose d'augmenter les tarifs de 1,18 %. Cette augmentation est systématique de la part du prestataire mais, explique Monsieur le Maire, elle n'est pas systématiquement appliquée sur la commune : il n'est pas rare, par geste commercial, que le tarif N-1 soit simplement reconduit. Pour l'année scolaire 2020-21, il est proposé de l'appliquer sur l'ensemble des tarifs des services périscolaires, selon le détail ci-après :

<u>CANTINE</u>					
Q.F.	QF < 457	457 < QF < 660	661 < QF < 863	864 < QF < 1066	QF > 1067
tarif du repas 2020-2021	maternel :2,86€ primaire :2,91 €	maternel :2,97 € primaire : 3,05 €	maternel :3,37 € primaire :3,47 €	maternel :3,71 € primaire : 3,81 €	maternel :4,04 € primaire : 4,12 €

<u>ACCUEIL PERISCOLAIRE</u>				
QF inf à 457	Entre 458 et 660	Entre 661 et 863	Entre 864 et 1066	Sup.à 1067
1,11 €	1,32 €	1,72 €	1,92 €	2,13 €

Etude surveillée : année 2019/2020 = 25,30 € le forfait mensuel ou 2,73 € le passage.

Quelles sont les appréciations des familles utilisatrices, demande Pascal DEHAEZE.

Elles sont en générales très positives, répond Monsieur le Maire. Une nutritionniste, personnel API, suit la commune et vient régulièrement sur place discuter avec la Municipalité et le personnel.

Rita TRINEZ explique la démarche menée sur l'année scolaire 2019-2020 : sur une période donnée les restes des repas ont été pesés et les menus détaillés. Les données ont été transmises à la Société API qui est demandeuse de ces retours car dans une démarche constante d'amélioration. Les enfants mangent bien, les pesées le démontraient, tout en constatant que certains menus n'étaient pas appréciés mais les consignes sont assez strictes pour les sociétés de restauration tant au niveau de la qualité que des fréquences d'aliments. Un menu de substitution est d'ailleurs proposé.

Monsieur le Maire rend compte des dispositions mises en place dans le cadre de la crise sanitaire : les parents fournissent les repas froids, la cantine est installée en salle de garderie et comme le temps était clément, les plus grands ont pu déjeuner sous le préau.

Après ces échanges, Monsieur le Maire conclut et propose aux Elus d'approuver les tarifs tels que décrits ci-dessus.

A l'unanimité le Conseil municipal valide.

4 – Décision Budgétaire Modificative

Monsieur le Maire expose : le Budget Primitif, ensemble des dépenses et recettes prévisionnelles de l'exercice, est voté dans le courant du 1^{er} trimestre de l'exercice. En cours d'exercice, des ajustements peuvent être pris en compte ainsi que des corrections.

Une erreur de ligne est constatée : un crédit de 110 000 € a été inscrit au compte 63512 intitulé « taxe foncière » par erreur cette somme devant être inscrite au compte 64111 « rémunération principale ».

Monsieur le Maire invite les Elus à approuver cette écriture comptable, qui est validée à l'unanimité.

5 – Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer la convention relative à la réalisation d'aménagements paysagers et à leur entretien ultérieur

Monsieur le Maire expose : Jean-Marc BOUCHEZ a exprimé le souhait d'aménager et d'entretenir le terre-plein central à l'entrée de la commune côté « Pavé de Bourghelles » dépendance du domaine public routier du Département.

Contact a été pris avec les services départementaux gestionnaire de cette voirie. Les obligations de la commune en matière d'entretien et d'exploitation ainsi que les responsabilités des deux parties sont consignées dans une convention écrite par les services.

Rufin COCHETEUX demande si le projet d'aménagement est arrêté.

Jean-Marc BOUCHEZ explique sa volonté d'embellir la commune par le fleurissement d'espaces dont ce terre-plein. La commune ne dispose que d'un seul jardinier et les espaces verts sont nombreux et demandent un entretien constant : taille, nettoyage.... Il évoque un groupe de jardiniers qui, chez une commune voisine, ont pris en charge certains espaces verts et en assurent l'entretien et le fleurissement via des bons d'achats de graines ou fleurs délivrés par la commune.

Il souhaite lancer cette idée sur COBRIEUX, il ne s'agit pas de remplacer ou aider l'agent communal en place mais d'apporter une dynamique nouvelle. Les étapes pourraient être les suivantes : inventorier les

secteurs à embellir, les affecter aux bénévoles recensés. Ce travail sera mené en fonction des possibilités techniques et financières de la commune et de l'engagement des bénévoles.

Quant au terre-plein Pavé de Bourghelles, représentant une des entrées de la commune, il ne peut être retravaillé d'un seul tenant, dit-il et explique que dans un premier temps une bande de quelques mètres pourrait être fleurie et continuer ensuite « morceaux par morceaux ».

Il évoque également la couverture assurance des bénévoles qui pourraient intervenir : sur BOURGHELLES les bénévoles ne sont pas couverts par une assurance spécifique, seule couverture : leur assurance personnelle.

Sylvie DEBRIL demande à Jean-Marc BOUCHEZ s'il a des retours des participants bénévoles de BOURGHELLES.

Ce groupe existe depuis 7 ans et est toujours en action, répond t'il.

Sylvie DESTRIEZ s'interroge sur l'arrosage des plantations.

Les plantes seront choisies en fonction des possibilités de chaque responsable de l'espace. Il propose de se renseigner sur la faisabilité d'installer un système de contenant d'eau sur la remorque communale pour faciliter l'arrosage.

Monsieur le Maire conclut ce point et demande aux Elus de l'autoriser à signer la convention de réalisation et d'entretien d'espaces verts du domaine public départemental. A l'unanimité, les Elus autorisent Monsieur le Maire à signer la convention.

6 – Organisation de la commission communales des impôts directs CCID

Monsieur le Maire expose : comme le stipule l'article 1650 du Code Général des Impôts suite au renouvellement des conseils municipaux, il y a lieu de renouveler la commission communale des impôts. Composée de 6 membres titulaires et 6 membres suppléants, présidée de droit par le Maire qui peut déléguer un adjoint ; cette commission donne son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitations... Le centre des impôts transmet, annuellement, la liste des modifications de l'année N-1 pour validation, correction et proposition de correction.

Il propose de nommer :

Groupe 1 :

Titulaires : Christel DUBORPER, Gérard NOCK, Benoit LEROY, Rita TRINEZ, Chantal BAERT, Louis DEFFONTAINES (membre extérieur) ;

Suppléant : Jean-Marc BOUCHEZ, Pascal DEHAEZE, Annie PEELMAN, Christophe THIEBAUT, Patrick LESAGE et Jacques DEGRAVE (membre extérieur).

Groupe 2 :

Titulaires : Sylvie DESTRIEZ, Sylvie DEBRIL, Alain DECHAUME, Bernard LEROY, Lise MIGNON, Valérie VANLERBERGHE (membre extérieur) ;

Suppléants : Rufin COCHETEUX, Jean-Pierre PEELMAN, Jean-Marie MARECAUX, Stéphane DHELIN, Jean-Claude DUBORPER, Marie-Pierre CLAISSE (membre extérieur).

A l'unanimité, les Elus approuvent la composition telle que présentée.

7 – Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant représentant la commune auprès de la FEAL Fédération d'Electricité de l'Arrondissement de LILLE

Monsieur le Maire propose de nommer Gérard NOCK, déjà membre titulaire au précédent mandat, au siège de représentant titulaire de la commune et Alain DECHAUME au siège de représentant suppléant de la commune.

A l'unanimité, les Elus approuvent ces propositions.

8 – Désignation d'un représentant de la commune siégeant au Comité Syndical SIDEN-SIAN

Monsieur le Maire expose : le Président du SIDEN-SIAN doit procéder, suite au renouvellement des conseils municipaux, à un nouveau Comité Syndical, composé selon l'article VII des statuts du syndicat. Les communes membres doivent désigner 1 Grand Electeur.

Ce Grand Electeur sera appelé à constituer le collège départemental qui aura la mission d'élire ses délégués au Comité SIDEN-SIAN chargé de représenter l'ensemble des membres du Syndicat.

Monsieur le Maire est de droit Grand Electeur.

A l'unanimité les Elus entérine la désignation en tant que Grand Electeur de Monsieur le Maire.

9 – Information sur les travaux envisagés rue du Mazet

Christophe THIEBAUT expose : la commission travaux a démarré son étude sur l'aménagement des accotements de la rue du Mazet. Un plan représentant les premières orientations envisagées est commenté en insistant bien sur le fait que rien n'est arrêté.

Le projet peut être financé au titre du dispositif Aide à l'Aménagement de Trottoirs et du dispositif de Répartition des Amendes de Police.

Ces subventions sont calculées par rapport au linéaire et mètres carrés auxquels sont affectés des montants de financement. Les dossiers sont à déposer au plus tard le 14 juillet prochain.

Le tracé reprend l'ensemble du secteur concerné : première partie du carrefour avec la Grand'Rue au carrefour avec la rue du Hautmont ; seconde partie du carrefour rue du Hautmont à la sortie de la commune vers BOURGHELLES.

Le plan topographique présenté permet de valider les limites entre les domaines public et privé et ainsi définir précisément les largeurs de trottoirs sur l'ensemble du linéaire.

En raison du contexte électoral et de la crise sanitaire, il semblerait que peu de dossiers soient déposés auprès de ces services, la commune a tout intérêt à se positionner dans les délais.

Par ailleurs, des espaces de stationnement Petite Rue aux abords de l'école traités en mélange terre/pierre sont très dégradés. Ces zones, du fait de la proximité de l'école, sont très souvent utilisées. Projet à mettre en œuvre : aménagement avec des dalles béton. Pour ce point un dossier de demande de subvention au titre de la répartition des amendes de police sera déposé.

Monsieur le Maire conclut ce point et demande aux Elus de l'autoriser à déposer les demandes de subvention auprès des services du Département.

A l'unanimité les Elus approuvent.

10 – Compte-rendu des travaux engagés sur le réseau électrique par ERDF

Christophe THIEBAUT expose : des travaux ont été engagés par ERDF sur le hameau de la Bertellerie et se prolongent sur la commune. Durée du chantier : du 22 juin au 17 juillet 2020. Objectif : installer un transformateur basse tension sur la Bertellerie pour garantir la puissance de distribution du secteur. Le poste sera raccordé au réseau moyenne tension au niveau du 35 Grand'Rue.

Une première demande d'autorisation de travaux a été réceptionné il y a environ 8 mois et refusé à l'époque au motif que les travaux prévoyaient des terrassements en accotement et chaussée.

Aujourd'hui le dossier a été présenté à nouveau mais avec, sur la commune, un chantier sans tranchée en chaussée : le câble moyenne tension sera installé par fonçage pour ces travaux trois niches seront aménagés en accotements.

Monsieur le Maire est satisfait des dispositions prises par EDF d'autant qu'il n'y a pas de surcoût significatif. Ce chantier va créer quelques perturbations pour les riverains comme pour les usagers de la route. La circulation sera réglementée au moyen de feux tricolores.

Rufin COCHETEUX s'interroge sur l'organisation des travaux : les propriétaires ont-ils été interrogés ?

Les travaux sont réalisés en domaine public. Il n'y a pas lieu à autorisation. Si des travaux engendrent une gêne particulière pour les riverains une information sera distribuée dans le secteur concerné.

11 – Compte-rendu des commissions

Commission : action sociale – animation – culture, Sylvie rend compte :

Rencontres Culturelles en Pévèle :

Information sur l'Assemblée Générale, organisée par les Rencontres Culturelles en Pévèle, à laquelle elle a participé accompagnée de Rita TRINEZ.

La crise sanitaire a entraîné l'annulation des spectacles, expositions... prévues au programme 2020. Les responsables s'interrogent sur l'avenir.

Accueil des nouveaux arrivants :

Avec Rufin COCHETEUX, Pascal DEHAZE et Jean-Marc BOUCHEZ, une réflexion est menée sur l'accueil qui pourrait être offert aux nouveaux afin de les aider à s'intégrer rapidement à la commune. Plusieurs idées émergent : rencontrer directement les nouveaux habitants auxquels serait remis un dossier composé des infos communales, intercommunales ; offrir une jardinière fleurie...

Rufin COCHETEUX invite chaque élu à être observateur dans son secteur pour informer la commission des nouveaux venus.

Commission environnement, Jean-Marc BOUCHEZ rend compte :

Avec Alain DECHAUME et Chantal BAERT, des actions pour embellir l'environnement sont déjà mises en place : mise en place et fleurissement des abords du Riez, rue des Prés.
Une réflexion globale est à mener sur l'entretien des espaces verts présents sur la commune, très nombreux le travail est lourd pour le seul jardinier de la commune. Certains espaces verts semblent malades et risquent de contaminer les haies riveraines. Les espaces à traiter seront répertoriés, la question se posera de leur maintien ou de leur remplacement.

Commission urbanisme, Christophe THIEBAUT rend compte :

Les membres de la commission sont invités à regarder les demandes d'autorisation des sols et faire remonter les questions et/ou remarques au service instructeur.
Plusieurs dossiers ont été examinés à ce jour.
Christophe THIEBAUT précise que la commission n'a qu'un avis consultatif.

Commission école, Monsieur le Maire rend compte :

L'école se porte bien et traverse la crise sanitaire au mieux.
Une inquiétude : le chiffre des élèves à la rentrée, 51. Très juste, mais à priori aucune fermeture de classe n'est annoncée pour la rentrée 2020-2021.

Monsieur le Maire, félicite le personnel communal pour son professionnalisme au quotidien auprès des enfants.

12 – Point sur la communication

Le site est actualisé avec les derniers événements communaux : fête des mères et intercommunaux : inscription pour les ALSH, subvention à l'acquisition de vélo électrique.
L'ancien site est à ce jour désactivé.

13 – Questions diverses

Cérémonie du 14 juillet : Monsieur le Maire propose une cérémonie simple : dépôt de gerbe avec discours. Il soumet à la réflexion de chacun la possibilité d'organiser une « auberge espagnole » dans le respect des règles.

Rita TRINEZ craint que cette auberge espagnole, si retenue, ne soit pas plébiscité et que l'échec de cette année ne pèse sur les années suivantes. Plusieurs élus la rejoignent sur ce point.
L'idée est abandonnée.

Feu d'artifice : le feu est commandé, faut-il le tirer et si oui à quel moment demande Monsieur le Maire.
Une discussion s'engage sur l'intérêt de tirer le feu alors qu'il n'y a pas de braderie, sur le choix d'une autre date.

Christophe THIEBAUT exprime son avis : il n'est pas favorable à la suppression de l'ensemble des manifestations, les règles de distanciation sont faciles à respecter lors du feu.

Monsieur le Maire, Sylvie DESTRIEZ sont favorables au tir du feu en septembre.

Benoît LEROY propose de le tirer au 14 juillet puisque la braderie est annulée.

Rita TRINEZ appelle à la vigilance : la sécheresse est déjà présente, si les cultures ne sont pas récoltées le feu ne pourra être tiré.

En conclusion de l'ensemble des remarques, Monsieur le Maire déclare que le feu ne sera pas tiré en septembre.

Dossier PARTENORD

Le démarrage du chantier initialement prévu le 15 mars débute ce jour : pour rappel construction de 2 T4 et 1 T3, logements locatifs. Une première réunion de chantier est programmée le 21 juillet prochain.
Livraison prévue en avril 2021, le Maire est membre de la commission d'attribution et détient un droit de regard.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.
Prochaine séance : mardi 4 août 2020 – 20 heures.

**Le Maire,
Patrick LEMAIRE**